

Promotion du sport d'élite dans l'Armée Suisse – Volleyball

L'Armée suisse aide les fédérations et leurs athlètes, par le biais de divers projets de soutien, à s'établir au niveau international et à remporter d'importantes victoires pour le sport suisse. Les mesures d'encouragement prises en charge par l'Armée suisse doivent être considérées comme subsidiaires, car elles sont efficaces qu'en complément de mesures décidées par les fédérations.

Athlète qualifié

Les membres des équipes nationales élites de volleyball et les joueurs et joueuses de LNA (et quelques exceptions pour certains joueurs ou joueuses de LNB) ont la possibilité de faire leur école de recrues (ER) en tant que « athlète qualifié ». Les recrues qui bénéficient de ce statut peuvent prendre du temps pour l'entraînement le soir et obtenir des congés. Comme valeur indicative, il faut compter pour les athlètes qualifiés une absence hebdomadaire de quatre fois trois heures au maximum, selon entente. Tant que faire se peut, cet entraînement doit être planifié pendant le temps de travail (heures marginales). L'entraînement n'est accordé que s'il existe une planification. L'entraînement doit en premier lieu se faire dans le cadre de la discipline du sportif. Il ne s'agit toutefois pas d'un droit acquis. Le comportement et les prestations doivent satisfaire aux exigences. La demande du statut d'athlète qualifié doit être déposée au plus tard trois mois avant le début de l'ER au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Conditions

- Être en possession d'une Swiss Olympic Card
- Être membre d'un cadre national junior / élite
- Être membre d'une sélection / en ligue nationale A (quelques exceptions pour la ligue nationale B)

École de recrues (ER)

Les athlètes qui veulent bénéficier du statut d'athlète qualifié pendant leur ER doivent s'inscrire dans les délais suivants :

- 1^e ER ; mars - juillet : délai d'inscription 15 janvier
- 2^e ER ; juillet - novembre : délai d'inscription 15 mai
- 3^e ER ; novembre - mars : délai d'inscription 15 septembre

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sous :

https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/genie-sauvetage/komp-zen-sport/sportdelite.html#athl_te_qualifi → « athlète qualifié ».

Attention : ce formulaire ne peut pas être utilisé pour les reports et les changements d'incorporation, qui doivent être effectués au préalable directement par la personne concernée !

Cours de répétition (CR)

Il est également possible de bénéficier du statut d'athlète qualifié pour les CR. En outre, un athlète qualifié peut à chaque fois reporter le CR à sa convenance (v. reporter un CR) s'il respecte le délai prévu, soit trois mois avant l'entrée en service.

Reporter un CR

Les formulaires officiels de demande de report de CR peuvent être téléchargés (v. lien ci-dessous).

Il y a deux formulaires différents :

- Report pour les sportifs d'élite ayant une formation de moniteur de sport militaire
- Report pour les sportifs d'élite sans formation de moniteur de sport militaire

Merci de prendre le bon formulaire, et de l'envoyer à Swiss Volley dûment rempli au plus tard 3 mois avant l'entrée en service. Le délai doit impérativement être respecté.

Vous trouverez les informations des CR sur le site <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/deplacement-de-service.html>.

ER pour sportifs d'élite

Les membres des équipes nationales de volleyball (hommes et femmes) peuvent se présenter pour une ER pour sportifs d'élite. Après l'ER les athlètes peuvent faire au maximum 130 jours de service chaque année (max. 100 jours de service supplémentaires avec un maximum de 30 crédits). Les athlètes intéressé-e-s doivent directement prendre contact avec la responsable sport de performance volleyball, Anne-Sylvie Monnet : [annesylvie.monnet\(at\)volleyball.ch](mailto:annesylvie.monnet(at)volleyball.ch).

Mesures de soutien

- 3 semaines de formation militaire de base
- 5 semaines de combinaison formation/formation continue (personnalité) avec entraînement
- 10 semaines d'entraînement
- Infrastructures/services OFSPO, Macolin/externe
- Formation des athlètes par l'Armée, l'OFSPO et Swiss Olympic (médias, anglais, planification de carrière, etc.)
- „Port d'entrée“ pour les CR pour sportifs d'élite/embauche comme militaire contractuel

Conditions

- Éligibilité au service militaire (indication pour le recrutement : fonction de sportif militaire non disponible)
- Dépôt de la demande par la fédération nationale
- Potentiel pour obtenir de bons résultats internationaux
- Titulaire d'une Swiss Olympic Card Elite (bronze/argent/or souhaité)
- Commitment pour un engagement à long terme dans le sport d'élite
- Commitment en faveur de l'Armée
- Commitment de la fédération envers l'athlète
- Sélection par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite en collaboration avec Swiss Olympic et les fédérations

Processus

- 15 mois avant l'ER : La fédération est invitée à soumettre à Swiss Olympic une liste des athlètes qu'elle juge aptes à participer à l'ER pour sportifs d'élite correspondante.

- 14 mois avant l'ER : Remise par la fédération de la liste des athlètes concerné-e-s à Swiss Olympic (-> transmission à l'Armée)
- 13.5 mois avant l'ER : Invitation des athlètes aux séances d'information organisées par l'Armée.
- 12 mois avant l'ER : Tenue de 3-4 séances d'information sur la promotion du sport d'élite dans l'Armée dans toute la Suisse, en principe obligatoire pour les athlètes.
- Ensuite : Sélection des athlètes par les fédérations sous forme d'un entretien individuel avec chaque athlète.
- 10 mois avant l'ER : La fédération transmet à Swiss Olympic la liste définitive des athlètes qu'elle a sélectionné-e-s.
- Ensuite : Swiss Olympic établit la vue d'ensemble des athlètes inscrit-e-s dans toutes les disciplines sportives et fait une proposition de priorisation en tenant compte des capacités maximales de l'ER correspondante.
- 9 mois avant l'ER : Swiss Olympic, la fédération et l'Armée établissent ensemble la liste définitive des athlètes pour l'ER concernée. Les athlètes sont contacté-e-s dans des cas exceptionnels.
- 8 mois avant l'ER : Communication de la décision définitive par le centre de compétence sport de l'Armée aux athlètes retenu-e-s (cc à la fédération).

CR pour sportifs d'élite

Conditions

- Avoir effectué l'ER pour sportifs d'élite (dans des cas exceptionnels « admissions parallèles »)
- Statut de membre actuel du cadre national
- Perspectives de bons résultats au niveau de l'élite internationale (à long terme)
- Commitment de la fédération en faveur de l'athlète
- Commitment en faveur de l'Armée (convention avec l'athlète)

Processus

- Planification annuelle soumise par la fédération nationale
- Signalement/convocation pour chaque engagement
- Ordre de marche pour chaque engagement

Mesures de soutien

- 30 jours de service par an maximum (y c. solde/APG/assurance) pour les mesures de préparation et les compétitions demandées par la fédération nationale.
- 100 jours de service volontaires supplémentaires par an maximum (y c. solde/allocation pour perte de gain/assurance) pour les mesures de préparation et les compétitions demandées par la fédération nationale.
- Une convention fixant les droits et les devoirs de chaque partie a été signée entre le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite et l'athlète.

Visibilité / comportement de militaire

La promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse est un fonds important non seulement pour le sport, mais aussi pour l'Armée (« ambassadeurs de l'Armée »). C'est pour cette raison qu'un comportement militaire correct est requis. Le port du logo « Sport d'élite Armée suisse » et de l'écusson « ARMÉE SUISSE » sur les vêtements et leur présence sur le site web personnel est tout aussi requis que l'évocation du soutien apporté par l'Armée lors d'interviews, de déclarations, etc.

Assurance

Assurance militaire de base – voir <https://www.suva.ch/fr-ch/assurance/assurance-militaire?lang=fr-CH>

Contact

En cas de questions, nous vous aiderons avec plaisir :

Swiss Volley

Sabrina Buchser
Coordinatrice sport de performance volleyball
031 303 37 66
[Sabrina.Buchser\(at\)volleyball.ch](mailto:Sabrina.Buchser(at)volleyball.ch)

Centre comp. Sport A

Hauptstrasse 247
2532 Magglingen
058 467 63 29
www.baspo.ch www.armee.ch/spitzensport

Adj EM Urs Walther

Chef du domaine sport d'élite dans l'Armée
058 467 62 02
[urs.walther.wr\(at\)vtg.admin.ch](mailto:urs.walther.wr(at)vtg.admin.ch)

Les formulaires pour les athlètes qualifiés ou les reports de service sont à envoyer à :

Swiss Volley

Sabrina Buchser
Schwarzenburgstrasse 47
Case postale 318
3000 Berne 14